



Actualisé le 06/02/25

ORGANISME DE FORMATIONS DE SECURITE PRIVEE ET DE SECOURISME

APS TITRE 3 – OVT TITRE 4 – DGESP TITRE 5 - SST - FORMATIONS INCENDIE-SSIAP 1 - 2 et 3- Manipulation et utilisation Extincteur-Evacuation

Formation Réglementation dans les ERP

Public	Cette formation s'adresse à tout personnel souhaitant s'informer sur le fonctionnement de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). Personnes en situation de handicap : Dans le cadre de notre offre de formation accessible au public en situation de handicap, un certificat médical est obligatoire avant l'entrée en formation afin de correspondre aux exigences du métier, qui demande que tous les indicateurs de certification soient validés.	Durée totale	21 heures
		Recyclage	Recommandé

Pré requis	Aucun pré requis n'est nécessaire à cette formation.
-------------------	--

OBJECTIFS	SAVOIRS
Identifier les contraintes réglementaires principales et spécifiques applicables à un établissement.	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la réglementation (arrêté du 25 juin 1980).• Les principes fondamentaux de la sécurité en ERP.• Les commissions de sécurité.• Les obligations et devoirs de l'exploitant.• Les contraintes réglementaires spécifiques à l'établissement : dispositions constructives, fonctions de sécurité, organisation et équipement. <p>Cette formation répond à la directive européenne DDA (Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018) visant le public des assureurs. Elle vous permettra de monter en compétence sur la réglementation de sécurité au sein des établissements recevant du public.</p>

Lieu : TLF

Effectif : Groupe de 10 participants maximum

VALIDATION : Délivrance d'une attestation de formation



Actualisé le 23/01/2025

ORGANISME DE FORMATIONS DE SECURITE PRIVEE ET DE SECOURISME

APS TITRE 3 – OVT TITRE 4 – DGESP TITRE 5 - SST - FORMATIONS INCENDIE-SSIAP 1 - 2 et 3- Manipulation et utilisation Extincteur-Evacuation

Formation Préparer les visites de la Commission de sécurité dans les ERP

Public	Les chefs d'établissements, les responsables sécurité, les responsables techniques, les gestionnaires Personnes en situation de handicap : Dans le cadre de notre offre de formation accessible au public en situation de handicap, un certificat médical est obligatoire avant l'entrée en formation afin de correspondre aux exigences du métier, qui demande que tous les indicateurs de certification soient validés.	Durée totale	7 heures
		Recyclage	Recommandé

Pré requis	En complément de la formation Réglementation dans les ERP.
-------------------	--

OBJECTIFS	SAVOIRS
<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser les obligations du chef d'établissement- Assurer la tenue et le suivi du registre de sécurité- Préparer le passage de la Commission de sécurité- Assurer le suivi de la Commission de sécurité.	<p>Le contexte réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none">• La hiérarchie des textes• Le Classement des ERP• La déclaration de travaux en ERP• La réalisation de travaux site occupé• Les manifestations exceptionnelles• Les sanctions administratives et pénales <p>La commission de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">• Les différentes visites• Le rôle de la commission de sécurité• La composition des Commissions de sécurité• La périodicité des visites• Les différents avis de la Commission <p>La préparation de la visite</p> <ul style="list-style-type: none">• Le registre de sécurité• Les différents acteurs et leur mission• Le contrôle et la maintenance des installations techniques

et de sécurité

- Le suivi des travaux et des visites antérieures
- L'évacuation des personnes en situation de handicap
- La formation du personnel
- Les consignes et l'affichage de sécurité
- La Commission de sécurité « à blanc »
- Les erreurs à éviter

Le déroulement d'une visite

- Les acteurs de l'établissement
- L'accueil de la Commission
- La présentation de l'établissement
- Le contrôle documentaire
- La visite des locaux
- Les essais des moyens de secours
- La délibération
- Les motifs d'un avis défavorable

Le suivi d'une visite

- La transition de l'avis
- L'exploitation du procès-verbal
- Le suivi des prescriptions
- La planification des mesures correctives
- La gestion d'un avis défavorable

Lieu : TLF

Effectif : Groupe de 10 participants maximum

VALIDATION : Délivrance d'une attestation de formation